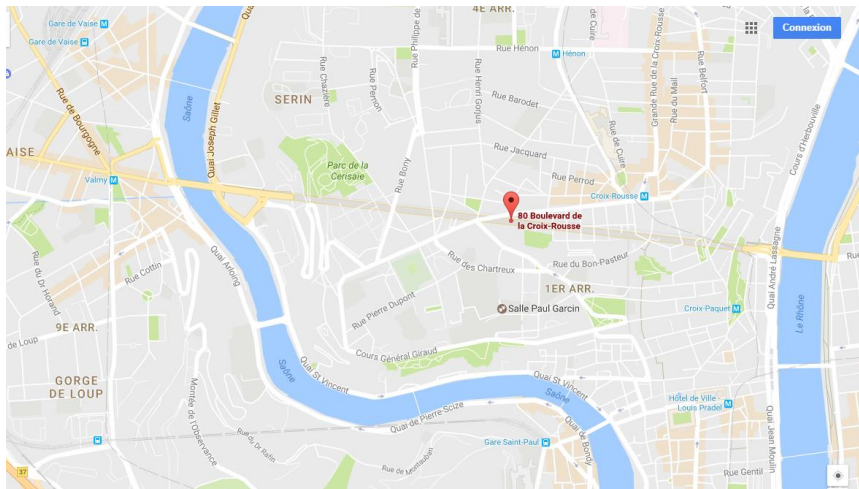


LIEU DU COLLOQUE

Collège de la Tourette

80 boulevard de la Croix-Rousse – 69001 LYON



Pour venir en transports en commun :

- Bus C13 ou C18 de l'Hôtel de ville et arrêt Clos Jouve
- Bus 2 de Valmy ou Gare de Vaise et arrêt Clos Jouve.
- Bus 45 de Gorge de Loup et arrêt Clos Jouve
- Métro ligne C de l'hôtel de Ville et arrêt place de la Croix Rouse puis 10 minutes à pieds.

Pour venir en voiture : Attention le mardi il y a le marché sur le Boulevard de la Croix-Rousse



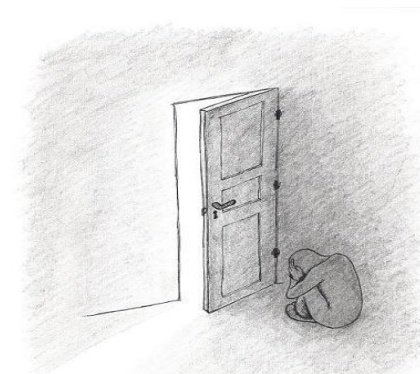
La délégation AFIREM du Rhône est active. Ses adhérents se réunissent une fois par mois de septembre à juin au sein d'un groupe de travail. Cette conférence-débat est le résultat de nos réflexions qui ne demandent qu'à s'enrichir de vos expériences.

Adhésion AFIREM 1 an + revue : 42€

Conférence-débat AFIREM 69



L'ENFANT EXPOSÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES



Mardi 10 octobre 2017

**Amphithéâtre collège de la Tourette
LYON**

A.F.I.R.E.M. – Hôpital des Enfants Malades – 149 rue de Sèvres – 75730 PARIS Cedex 15
Tél : 01.44.49.47.24 – 09.77.84.09.25 – Fax : 01.42.73.13.14 – Email : afirem@orange.fr
Sites : www.afirem.fr - www.afirem95.fr

La question des violences intrafamiliales, dont les violences conjugales, a fait l'objet de nombreuses études et de quelques avancées sociales.

Pendant des années, les enfants ont été les victimes ignorées de ces situations.

Aujourd'hui, il est reconnu que pour un enfant exposé à ces violences conjugales, les conséquences peuvent être très lourdes, quel que soit l'âge, avec également des répercussions sur sa vie d'adulte.

Ces situations sont maltraitantes pour l'enfant, car elles l'exposent à des dangers physiques, psychiques, sociaux.

Alors, face à ces situations, comment intervenir pour protéger l'enfant, qu'il soit dans le silence des symptômes, ou dans des passages à l'acte, sans que les professionnels ne fassent parfois le lien avec la violence au sein du couple parental ?

Entre parent auteur et parent victime de violence conjugale, quelle place pour leur parentalité ? Comment les différents professionnels (justice, protection de l'enfance, PMI, service social) s'emparent de cette question et de quelle manière ? Quelle place a l'enfant dans cette réflexion ?

MATIN

8h30-9h00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9h00-9h15	PRESENTATION DE LA JOURNÉE <i>Docteur Odile GOENS – Pédiatre PMI</i>
9h15-10h30	CONSIDERER LES ENFANTS COMME VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES Approche socio-historique <i>Elisa HERMAN – Sociologue Centre Max Weber</i>
10h30-11h00	PAUSE
11h00-12h00	LE POINT DE VUE D'UNE PEDOPSYCHIATRE <i>Docteur Annie POIZAT – Pédiopsychiatre - Unité Transversale d'accompagnement périnatale CHU de Grenoble - CMPP de Grenoble</i>
12h00-12h30	DISCUSSION AVEC LA SALLE
12h30-14h00	DÉJEUNER LIBRE

APRÈS-MIDI

14h00-15h00	LES AUDITIONS D'ENFANTS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE <i>Violaine CHABARDES – Adjudant cheffe – Commandant Brigade de la Protection de la Jeunesse de Lyon (BPDJ)</i>
15h00-16h00	QUELLE PLACE POUR LE JUGE DES ENFANTS ? <i>Laurence BELLON – Juge des enfants – TGI de Lyon</i>
16h00-16h30	DISCUSSION ET CLOTURE DE LA JOURNÉE